



ARZON  
PORTS ET MOUILLAGES

# Compte-rendu

## Conseil portuaire de Port Navalo

22 novembre 2023



## Personnes présentes :

### **Présidente du Conseil Portuaire :**

Anne JEHANNO

### **Représentante du Concessionnaire :**

Julie SAUVAGET, conseillère déléguée aux affaires maritimes

Jean Marc GAUTER, représentant de la Compagnie des ports du Morbihan

### **Représentant du Conseil Municipal d'Arzon :**

Frédérique GAUVAIN, Maire d'Arzon

Jean Claude VERDONCK, suppléant

### **Représentant des personnels concernés par la gestion du port :**

#### Personnel départemental :

Franck NOEL

#### Personnel du concessionnaire :

Stéphane TESSIER, responsable ports et mouillages d'Arzon

#### Personnel du concessionnaire :

Gwenaelle LE GALLIC, directrice adjointe du port du Crouesty

### **Représentant des usagers du port au titre du commerce :**

#### Désignés par la CCI :

Erwann THOMAS, NAVIX.

Henri LOUIS, Passeur des îles.

### **Représentant des usagers du port au titre de la pêche :**

Denis FAUCHE, suppléant



**Représentant des usagers du port au titre de la plaisance :**

Désignés par le CLUPIPP :

Didier MAHE

Désignés par le président du conseil départemental :

Jean Luc BOSSARD, président de l'association des plaisanciers de Port Navalo

**Assistaient également :**

Brigitte PETRO, responsable Pôle Aménagement-Développement

Solène CADORET, agent des ports et mouillages

Pauline NICOLAS, agent des ports et mouillages

Alan SAULNIER, Krog E Barz

Yann PASCO, Vedettes Angelus

Excusés :

**Représentant des usagers du port au titre de la pêche :** Michael PERRODO : Excusé

**Représentant des usagers du port au titre de la plaisance désigné par le CLUPIPP :**

Gwénolé KERIGNARD : Excusé

Michel LAMMERTYN : Excusé

**Le Président de la station SNSM d'Arzon :** Excusé



## SOMMAIRE :

Ordre du jour .....	5
Préambule .....	6
Pré-bilan financier avant clôture exercice 2023 .....	7
Budget de fonctionnement .....	7
Budget d'investissement .....	10
Bilan des actions 2023 .....	12
Évènements marquants 2023 : .....	13
Bilan passeport escales 2023 .....	17
Bilan contrats duo Commune/Compagnie des Ports du Morbihan .....	19
Bilan Compagnie des Ports du Morbihan gestion du môle F. Calage....	20
Renouvellement de la concession en 2025 .....	21
Projets 2024.....	22
Tarifs 2024 .....	24
Questions diverses .....	25

## Ordre du jour

- ⊙ Approbation du relevé d'avis du précédent conseil portuaire  
(pas d'observations)
- ⊙ Pré-bilan financier
- ⊙ Bilan actions 2023
- ⊙ Bilan passeports escales
- ⊙ Bilan contrat DUO
- ⊙ Bilan Compagnie des Ports du Morbihan gestion du môle F. Calage
- ⊙ Renouvellement de la concession en 2025
- ⊙ Projets 2024
- ⊙ Tarifs 2024
- ⊙ Questions diverses

## Préambule

2023 est une année pendant laquelle les projets se mettent en place concrètement suite aux études.

L'obtention de la certification européenne « Ports Propres » est au cœur de toutes nos actions. Il est primordial aujourd'hui de prendre en compte les enjeux environnementaux, d'autant plus pour les générations futures. Notre ligne de conduite n'a pas changé depuis trois ans.

Port Navalo fait partie intégrante de l'histoire de la commune en complémentarité du port du Crouesty. Nous nous attachons à conserver son caractère authentique, sa taille humaine, son âme de port de pêche et son ouverture à tous types de plaisance.

Fin 2025, la gestion de la concession du port par la commune d'Arzon prendra fin après 50 ans d'exploitation. Le bilan de gestion est plus que positif avec un budget à l'équilibre, sans emprunt, et des projets menés à bien. Nous avons toujours exprimé notre volonté à renouveler cette gestion avec l'aide de Monsieur Roland TABART. Cette vision est partagée avec les acteurs du port et les habitants.

Dans la délibération de septembre 2023, le département annonce qu'il confiera la gestion des ports en fin de concession à la Compagnie des Ports du Morbihan. Il précise que, dans certains cas, la stratégie doit être partagée avec la commune pour le devenir de cet espace. Mr LAPPARTIENT s'est positionné sur cet état d'esprit pour le port de Port Navalo.

Nous nous attacherons à ce que les échanges à venir soient en accord avec nos valeurs défendues depuis de nombreuses années, celles d'un service public.

Cette année 2023, tant par ses évènements festifs et joyeux (Semaine du Golfe, Grandes Régates) que par les alertes climatiques de fin octobre (submersion marine et tempête CIARAN), nous confirme une prise en compte sans délai de nos réflexions sur ces évolutions.

En 2024 nous nous consacrerons donc essentiellement à poursuivre la démarche « Ports Propres », lancée en 2022. Le projet de renouveau du port qui se dessine petit à petit s'inscrira strictement dans ce cadre, aucune action ne verra le jour si elle ne respecte pas les 17 critères environnementaux qu'impose la certification.

Tout ceci se fera en collaboration avec les acteurs du port et les habitants et nous communiquerons largement sur ces projets.

Nous comptons tous sur votre participation aux actions qui seront menées et sur votre soutien dans le cadre de ces projets.



## Pré-bilan financier avant clôture exercice 2023

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont arrêtés au 9 novembre 2023, (les chiffres suivants relèvent d'une estimation).

### Budget de fonctionnement

#### ⊙ Dépenses de fonctionnement :

La prévision des dépenses pour 2023 était de 204 715 euros HT. Si on extrapole les chiffres pour la fin de l'exercice, ce montant de dépenses sera atteint, voire légèrement dépassé.

Les charges à caractère général étaient prévues à hauteur de 54 975 euros, soit seulement 5 000 euros de plus qu'en 2022. Or en 2023, nous avons subi une forte inflation et nous avons dû supporter l'avance des frais d'expertise et de contentieux pour la grue.

À noter l'intérêt du groupement de commandes avec Sarzeau pour l'accastillage qui nous permet de bénéficier de prix négociés et de maîtriser en partie la forte inflation des matériaux nécessaires à l'entretien des mouillages.

Par ailleurs, les frais pris en charge par le budget de Port Navalo pour la grue (environ 12 000 euros) nous pénalisent en 2023 mais seront remboursés en 2024. Nous avons également demandé un dédommagement de la perte financière liée à la mise à l'arrêt de la grue, nous ne connaissons pas encore le montant de la prise en charge de ce préjudice.

On peut donc estimer les charges à caractère général en fin d'exercice à 56 000 euros environ.

Les charges de personnel étaient prévues à hauteur de 100 425 euros, ce chiffre sera certainement plus élevé car les assurances n'ont remboursé cette année que la moitié du salaire d'un agent en longue maladie. Ce remboursement interviendra sur l'exercice 2024.

On peut donc estimer le montant des charges de personnel à environ 116 600 euros à la fin de l'exercice.

37 300 euros sont inscrits dans les dépenses pour faire face aux dotations aux amortissements. Finalement, la dotation aux amortissements s'élève à 35 987 euros en 2023.

La redevance domaniale due au département est de 6 843 euros.

Si on extrapole la fin de l'exercice, on peut estimer les dépenses de fonctionnement à environ 215 430 euros pour 204 715 euros budgétés.

### ⊙ Recettes de fonctionnement :

Le résultat d'exploitation reporté de 2022 s'élève à 16 135 euros en 2023.

Nous avons estimé en 2023 à 155 750 euros le montant des ventes de produits et prestations de services. Ces recettes sont constituées par les droits du domaine portuaire (contrats annuels, temporaires...) par la redevance versée par la COOP Maritime d'Auray pour la gestion du poste carburant et les frais de gestion reversés par la Compagnie des Ports du Morbihan pour le môle Fernand Calage.

Ce montant est largement dépassé car au 9 novembre, le montant de ces recettes s'élève à 165 308 euros.

En 2023, le port perçoit par ailleurs d'autres recettes pour un montant de 40 500 euros, il s'agit de la location des box billetteries des compagnies maritimes (15 500 euros), et des redevances des cafés (Grand Lague, Côté Mer, Nausicaa et Vieux Puits) pour environ 24 919 euros.

### Résultat budget de fonctionnement au 31 décembre 2023 :

On peut estimer le montant des recettes total à 222 000 euros environ soit un excédent du budget de fonctionnement à hauteur de 222 000 euros - 215 430 euros = 6 600 euros environ.

## Comparatif chiffres d'affaires 2020/2021/2022/2023 :

(Chiffre en HT)	2020	2021	2022	2023
Contrat annuel	94 114,58 €	102 148,00 €	102 682,49 €	116 875,25 €
Contrat annuel professionnel	1 731,07 €	1 757,25 €	1 578,30 €	2 000,71 €
Contrat temporaire + escale	21 250,72 €	24 110,82 €	29 279,11 €	27 697,16 €
Grutage	6 595,54 €	5 350,44 €	2 813,46 €	4 449,36 €
Autre manutention (matage/démâtage ; remorquage ; location BER ; carénage)	1 371,67 €	1 036,36 €	730,23 €	1 513,34 €
Carte Passeport escale	577,08 €	703,33 €	478,75 €	557,08 €
Inscription ou renouvellement liste d'attente	2 150,00 €	1 887,50 €	487,50 €	1 362,50 €
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>127 790,66 €</b>	<b>136 993,70 €</b>	<b>138 049,84 €</b>	<b>154 455,40 €</b>

### Commentaires :

- ⊙ Les contrats annuels ont beaucoup augmenté grâce à une bonne gestion dès le début de l'année de la liste d'attente et des attributions.
- ⊙ En revanche, le CA des contrats de passages a légèrement baissé, nous le constatons sur tous les plans d'eau. Cette année, nous avons eu autant de contrats de passages mais pour des durées plus courtes et des bateaux plus petits.
- ⊙ Le chiffre d'affaires de la grue repart à la hausse sans atteindre cependant les niveaux de 2020 et 2021, il est probable qu'un certain nombre de plaisanciers ne font plus appel à nos services pour les grutages et s'orientent vers le port du Crouesty.

## Budget d'investissement

### ⊙ Dépenses d'investissement :

106 109 euros HT ont été inscrits en 2023 en dépenses d'investissement, au 9 novembre 2023, 58 594 euros HT de dépenses ont été réalisées.

Dépenses principales :

- Environ 46 300 euros ont été consacrés en investissement pour des études :
  - ⊙ Une étude par un programmiste (IDA CONCEPT/EOL/Profil conseil) pour le renouveau du port de Port Navalo (40 000 euros). Seule une partie de l'étude a été réalisée à ce jour, le reste de la somme figurera en reste à réaliser (RAR) en 2024.
  - ⊙ Un diagnostic par le BE Enviro-mer en vue de l'obtention de la certification européenne « Ports propres », (6 300 euros). L'agence de l'eau subventionne 60% de cette étude.
- 4 758 euros HT ont été dépensés pour un mouillage innovant adapté pour des bateaux jusqu'à 20 tonnes.
- Le remplacement du moteur du zodiac « Kervegan » a été porté par le budget de Port Navalo à hauteur de 5 030 euros HT (coût total 9 260 euros HT).
- Le bureau des ports a été réaménagé (insonorisation avec un faux plafond) pour un montant de 1 576 euros HT.

### ⊙ Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont de 123 797 euros HT pour un prévisionnel de 106 109 euros HT.

35 987 euros de recettes correspondant aux dotations aux amortissements sont inscrites au budget et permettent de reconstituer un capital pour l'investissement.

68 809 euros d'excédent de recettes de fonctionnement de 2022 ont été basculés en recettes d'investissement en 2023.

## Résultat budget d'investissement au 31 décembre 2023 :

Dépenses d'investissement 2023 = 58 594 euros HT

Recettes d'investissement 2023 = 123 797 euros HT

**Le budget d'investissement du port de Port Navalo est en excédent de 65 200 euros environ.**

Le budget de Port Navalo est équilibré, les finances sont saines, il n'y a plus d'emprunt.

**Les membres du Conseil portuaire émettent un avis favorable sur le bilan financier à l'unanimité.**

## Bilan des actions 2023

	Coût HT	Recettes HT	En régie
Entretien mouillages partie haute	7 704 €		
Mutualisation des achats avec Sarzeau			X
Convention cadre Sarzeau mutualisation, Locmariaquer, Baden, Le Bono et Arzon le 26 juillet 2023			X
Balisage des plages Arzon			X
Balisage des plages Saint Gildas		2 000 €	
Surveillance des plans d'eau			X
Bacs à marées (période hivernale)			X
Service de rade (≈ 25 passages / jours)			X
Nettoyage des cales			X
Gestion navires à passagers et entretien des cales du môle		4 470 €	
Devis mouillages innovant pour navires jusqu'à 20 tonnes (RAR 2022)	3 694 €		
Remise en état grue de manutention (procédure en cours)	12 000 € (frais avocat/expert remboursé en 2024)		
Remplacement moteur du Zodiac « Kervégan »	5 030 €		
Insonorisation du bureau des ports et mouillages	1 576 €		
Etude programmiste IDACONCEPT/EOL/PROFIL CONSEILS	40 000 € (RAR en 2024)		
Diagnostic port propre et port propre actif en biodiversité	6 300 € (60% financés par agence de l'eau)		
Stagiaire pour le projet Port Propre (6 mois)	3 000 €		

## Évènements marquants 2023 :

### © Poursuite de la démarche « port propre » :

Matisse Larnicol, stagiaire de l'UBS a réalisé pendant 6 mois un premier diagnostic environnemental du port, son travail nous a permis de mieux comprendre les enjeux et a confirmé l'urgence d'une action forte pour protéger ce milieu fragile. Il nous a permis de recueillir un grand nombre de données, nous avons pu partager ces éléments avec les plaisanciers et les sensibiliser à la démarche « port propre » au cours d'une réunion publique le 3 juin 2023. Son travail a en outre permis de réduire de 1 500 euros le devis du BE Enviro-mer. Celui-ci finalise actuellement le diagnostic et le plan d'actions que nous allons mettre en place pour obtenir en 2024 la certification européenne.

L'engagement est fort car nous avons décidé de partager cette démarche avec les ports communaux du Golfe, Locmariaquer et Le Bono.

Les élus de Locmariaquer, du Bono et d'Arzon se sont engagés mardi 27 juin 2023 pour un diagnostic de leur port dans l'objectif d'obtenir la certification européenne « ports propres ».



Les élus de Locmariaquer, du Bono et d'Arzon se sont engagés mardi 27 juin 2023 pour un diagnostic de leur port dans l'objectif d'obtenir la certification européenne « ports propres ».

- ⊙ **Signature d'une convention cadre de groupement de commandes signée le 26 juillet 2023 par les ports du Bono, Locmariaquer, Baden, Sarzeau et Arzon :**

Ces ports communaux du Golfe du Morbihan s'unissent afin de mutualiser toutes procédures d'achats dans le domaine portuaire (prestations de services, prestations intellectuelles, acquisitions de fournitures ou réalisations de travaux). Une réflexion est engagée pour l'achat de kits anti-pollution.

- ⊙ **Journée de sensibilisation des plaisanciers aux bonnes pratiques de navigation et au respect de l'environnement en concertation avec le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan le 17 août 2023.**



- ⊙ **Semaine du Golfe (15 au 21 mai 2023)**

- ⊙ **Grandes Régates (29 et 30 juillet 2023)**

© Submersion marine du 27 au 29 octobre 2023



© Tempête CIARAN du 1er et 2 novembre 2023



## Bilan passeport escales 2023

Cartes Passeports escale	Nombre			Montant des ventes (HT)		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Port Navalo	24	16	16	703,33 €	478,75 €	557,08 €
Kerners	64	57	48	2 525,00 €	2 298,75 €	2 245,83 €
Zone de Mouillages	29	28	26	1 014,58 €	966,25 €	1 070,00 €
Tout secteur	117	101	90	4 242,91 €	3 743,75 €	3 872,91 €

Les ventes évoluent peu en 2023, on constate toujours que les plaisanciers de Kerners voyagent plus avec ce dispositif passeport escales que les plaisanciers de Port Navalo ou des ZMEL

Escales reçues dans nos ports et zones de mouillages (HT)	2021	2022	2023
Port Navalo	409,63 €	360,82 €	315,02 €
Kerners	485,85 €	214,16 €	408,36 €
Zone de Mouillages	214,17 €	108,33 €	86,68 €
TOTAL	1 109,65 €	683,31 €	810,06 €

Escales offertes à nos plaisanciers (HT)	2021	2022	2023
Port Navalo	617,10 €	217,50 €	303,51 €
Kerners	3 987,16 €	5 348,96 €	4 329,34 €
Zone de Mouillages	1 549,95 €	1 474,33 €	2 023,14 €
TOTAL	6 154,21 €	7 040,79 €	6 655,99 €

Bilan (HT)	2021	2022	2023
Port Navalo	495,86 €	622,07 €	568,59 €
Kerners	-976,31 €	-2 836,05 €	-1 675,15 €
Zone de Mouillages	-321,20 €	-399,75 €	-866,46 €
Tout secteur	-801,65 €	-2 613,73 €	-1 973,02 €

## Commentaires :

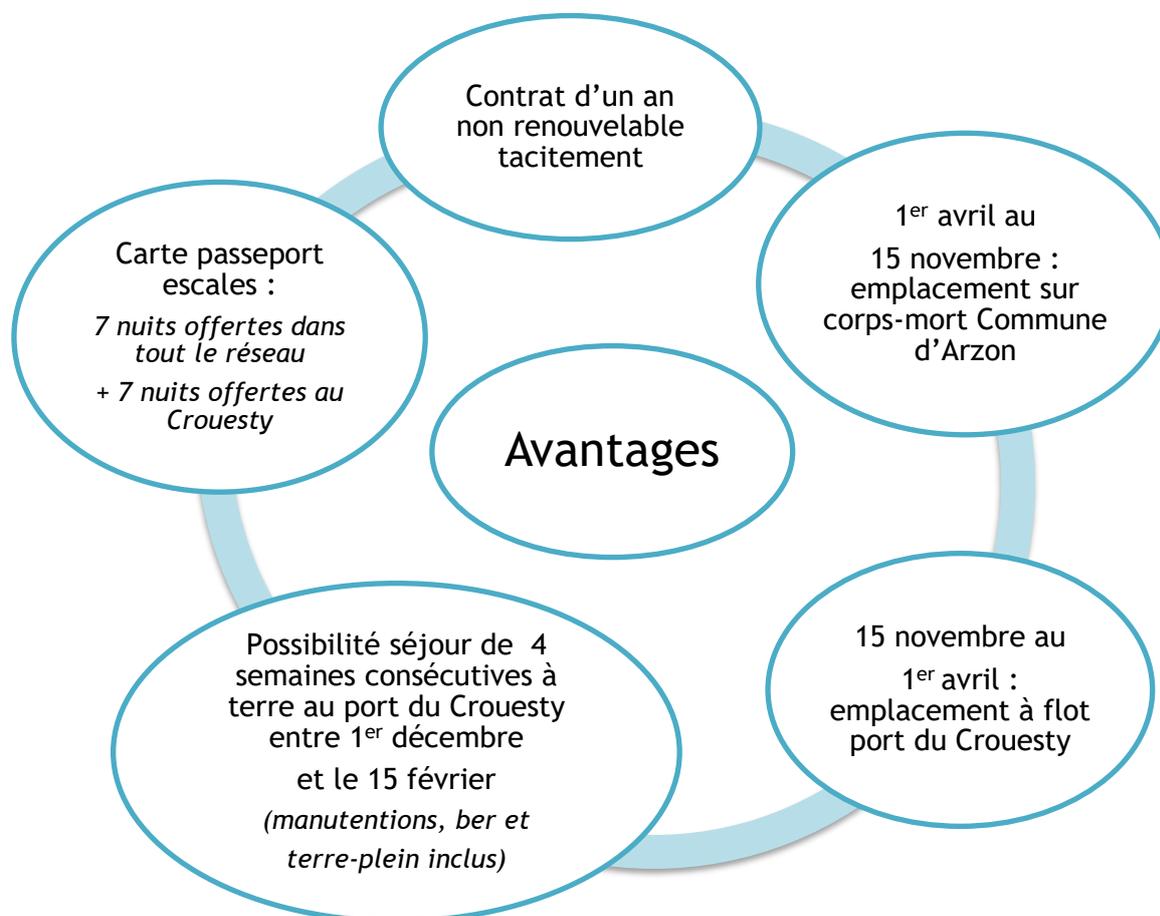
Le dispositif « passeport escales » ne peut pas être bénéficiaire pour nos ports et mouillages, les escales en saison se font majoritairement dans de grands ports disposant de services, nous maîtrisons cependant le déficit avec la formule adoptée il y a quelques années et le « passeport escales » reste un outil de communication appréciable qui permet à nos ports et mouillages de figurer dans la brochure annuelle des ports de plaisance.

### Rappel formule des escales offertes aux plaisanciers :

Sur l'ensemble des zones, la formule proposée en 2023 (2 nuits gratuites dans le Morbihan, 6 hors Morbihan, plus 2 nuits bonus si absence 15 jours consécutifs en juillet et août) sera reconduite en 2024.

## Bilan contrats duo Commune/Compagnie des Ports du Morbihan

	2021/2022	2022/2023
Nombre de contrat	8	13
Type	1 bateau moteur 7 voiliers	3 bateaux moteur 10 voiliers
Longueur de bateau	Entre 6 et 9 mètres	Entre 6 et 10 mètres
Estimation des recettes pour la commune	7 895,70 €	13 650,30 €



## Bilan Compagnie des Ports du Morbihan gestion du môle Fernand Calage

Intervention Jean Marc GAUTER

### Intervention :

En 2023, 204 142 passagers embarqués et débarqués par les compagnies maritimes contre 221 372 en 2022 (une baisse de 8%).

Deux causes probables :

- La météo peu favorable en juillet
- Baisse de fréquentation vers Belle-Île en Mer (prix du billet élevé depuis Port Navalo)

En 2024, la redevance pour passager embarqué et débarqué va augmenter de 0,02 cts HT. Soit 0,36 cts HT pour les passagers déclarés sur le dispositif « vedettes escales » et 0,41 cts HT pour les passagers non déclarés.

# Renouvellement de la concession en 2025

Acte certifié exécutoire



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 22 septembre 2023

DÉLIBÉRATION N° 31  
(Pos. 22700)

### Stratégie de gestion des ports départementaux dans le cadre des fins de concessions

Le conseil départemental s'est réuni à l'hôtel du département sous la présidence de M. David LAPPARTIENT.

Présents : Mohamed AZGAG, Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Gilles DUFEIGNEUX, Gaëlle FAVENNEC, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Pierre GUÉGAN, Rozenn GUÉGAN, Alain GUIHARD, Stéphane HAMON, Marie-Hélène HERRY, Marie-Odile JARLIGANT, David LAPPARTIENT, Marie-Jo LE BRETON, Dominique LE NINIVEN, Marie-Christine LE QUER, Sophie LEBRETON, Boris LEMAIRE, Ronan LOAS, Stéphane LOHEZIC, Rozenn METAYER, Christine PENHOÛËT, Soizic PERRAULT, Gérard PIERRE, Thierry POULAIN, Catherine QUÉRIC, Fabrice ROBELET et Marianne ROUSSET.

Absents : Nicolas JAGOUDET (a donné pouvoir à Pierre GUÉGAN), Michel JALU (a donné pouvoir à Marie-Jo LE BRETON), Anne JÉHANNO (a donné pouvoir à Thierry POULAIN), Muriel JOURDA (a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM), Dominique GUÉGAN (a donné pouvoir à Dominique LE NINIVEN), Marie LE BOTERFF (a donné pouvoir à Boris LEMAIRE), Dominique LE MEUR (a donné pouvoir à Alain GUIHARD), Gwenn LE NAY (a donné pouvoir à Françoise BALLESTER), Benoît QUÉRO (a donné pouvoir à Soizic PERRAULT) et Hania RENAUDIE (a donné pouvoir à Rozenn GUÉGAN).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3211-1 ;

Vu le code des transports, notamment son article L. 5314-4 ;

Vu le rapport du président ;

**Au nom de la 7<sup>ème</sup> commission, Monsieur PIERRE donne lecture du rapport du président du conseil départemental et propose :**

- de réaffirmer le rôle majeur qu'entend continuer à tenir le département dans le domaine portuaire attaché à la navigation de plaisance ;
- de poursuivre une forte implication dans le développement des ports de plaisance du Morbihan et de leurs services, qui contribue à l'identité et au rayonnement du Morbihan, en mobilisant des moyens financiers suffisants ;
- de confirmer la volonté du département de s'appuyer sur la société publique locale Compagnie des ports du Morbihan, modèle efficace, innovant et pertinent pour conduire sa politique portuaire et lui confier la concession des ports quand elles arrivent à échéance ;
- de maintenir l'implication du département auprès des communes et établissements dont les concessions arrivent à échéance, en mobilisant la Compagnie des ports du Morbihan, outil de prédilection, au service des collectivités, pour exploiter et aménager les ports de plaisance départementaux ;
- d'autoriser le président à poursuivre les discussions pour définir une stratégie partagée avec les collectivités concernées pour le devenir de ces espaces



Remarque :

Julie SAUVAGET, élue en charge des affaires maritimes et du littoral présente la délibération du Conseil Départemental du 22 septembre 2023 qui a décidé de confier la gestion du port de Port Navalo à la Compagnie des ports du Morbihan à la fin de la concession le 31 décembre 2025.

Madame GAUVAIN, Maire d'Arzon et Julie SAUVAGET soulignent le fait que cette décision est contraire à la volonté communale de conserver la gestion du port de Port Navalo qui était affirmée depuis 2022.

Madame JEHANNO reconnaît une certaine maladresse de communication sur la politique globale du Département s'agissant des ports départementaux. Elle souligne toutefois l'importance de la dernière phrase. Le département est un partenaire qui n'a pas vocation à aller contre la volonté de la commune.

Madame JEHANNO ajoute que rien ne doit se faire sans l'accord de la commune sur le port de Port Navalo. Le projet en cours n'est absolument pas remis en cause de même que l'implication de Port Navalo dans la démarche « ports propres ».

Il faut discuter entre la commune et la Compagnie des Ports du Morbihan et envisager un calendrier pour préparer la fin de la concession.

Alan SAULNIER, gérant de la société Krog e Barz, s'interroge sur les tarifs qui sont plus élevés dans les ports de la Compagnie des Ports du Morbihan. Vont-ils également augmenter à Port Navalo ?

Franck NOËL répond que la Compagnie des Ports du Morbihan maintient les tarifs dans un premier temps puis une tarification différente est mise en place ensuite.

Julie SAUVAGET déclare qu'un cahier de doléances pourrait être ouvert au bureau des ports et mouillages pour recueillir les observations des plaisanciers et des acteurs du port.

## Projets 2024

- ⊙ Poursuite de la démarche « port propre » avec le BE Enviro-Mer, planification des actions et investissements à mettre en œuvre pour obtenir la certification, poursuite de la formation des agents et mise en place d'actions de communication.
- ⊙ Achat de kits individuels anti-pollution et concertation avec les ports communaux du Golfe pour mettre en œuvre une stratégie commune de lutte anti-pollution.
- ⊙ Projet de remplacement du semi-rigide « Kervégan » par une coque open en alu.
  - Remarque : Monsieur BOSSARD demande si une option électrique a été envisagée avec Naviwatt. Stéphane TESSIER répond : « Non pas pour l'instant, c'est plus complexe et il faut également une borne de recharge dans le port ».
- ⊙ Poursuite de l'étude avec le programmiste pour définir un scénario partagé avec les acteurs du port et les habitants pour le devenir de Port Navalo et dessiner les contours du Tiers Lieu à installer dans la Criée.
- ⊙ Lancement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour réaliser le bâtiment nécessaire aux équipements portuaires.
- ⊙ Poursuite du travail sur la refonte des règlements de police et d'exploitation avec le Département et en associant les plaisanciers et les pêcheurs.
  - Remarque : Monsieur MAHE indique que le règlement lui convient. Il demande quand il sera mis en œuvre et qui est compétent pour le faire. Il souhaite une levée d'interdiction sur certains usages de la plage de Port Lenn dont la pêche à pied. Stéphane TESSIER précise que le règlement cadre ces différents usages et qu'il faut poursuivre en ce sens.
- ⊙ Remise en état de la grue de manutention (procédure contentieuse en cours) demande d'indemnisation des pertes financières et remboursement des frais d'expertise et d'avocat (environ 18 000 euros).
- ⊙ Installation d'une échelle de mesure de profondeur quai carburant/manutention.
- ⊙ Poursuite des réunions « bonnes pratiques environnementales » pour les plaisanciers en partenariat avec le PNR du Golfe du Morbihan.
- ⊙ Mise en place du paiement en ligne via un espace usagers.

## Tarifs 2024

- ⊙ Augmentation des tarifs annuels de 4.5%
  
- ⊙ Augmentation des tarifs contrats temporaires de 4.5%
  
- ⊙ Augmentation du tarif escale de 4.5%
  
- ⊙ Augmentation des tarifs manutention de 4.5%

**L'augmentation des tarifs est motivée par plusieurs facteurs :**

- ⊙ Coût de l'inflation de 4.5% en fin d'année 2023
  
- ⊙ Maintien d'un saisonnier supplémentaire entre Port Navalo et Kerners pour le service de rade 7/7 jours

*Voir annexe proposition tarifs 2024*

Remarque :

Monsieur BOSSARD demande à propos des tarifs comment Port Navalo se situe par rapport aux autres ports du Golfe.

Les tarifs de Port Navalo sont plutôt dans la tranche haute des tarifs du Golfe.

**Les membres du conseil portuaire émettent un avis favorable sur les tarifs à l'unanimité.**

## Questions diverses

Monsieur MAHE demande si les horaires du service de rade peuvent être allongés jusqu'à 19h30 voir 20h00.

Stéphane TESSIER répond que dans ce cas il faudrait embaucher un saisonnier supplémentaire et rappelle que le service fonctionne déjà 7 jours sur 7 en juillet et août.

Julie SAUVAGET demande qui gère le nombre de compagnies maritimes dans le Golfe et les bateaux qui peuvent accoster sur le môle ?

Franck Noël précise que le Département gère le nombre de compagnies maritimes dans le Golfe.

Il faut organiser une réunion entre le Département, la Commune, la Compagnie des Ports du Morbihan et les compagnies maritimes pour débattre du sujet.

Madame JEHANNO souhaite visiter le port de Port Navalo avec Julie SAUVAGET et l'équipe des ports et mouillages d'Arzon prochainement.